

Coordinatrice administrative
départementale AESH

Affaire suivie par :

Françoise THEZE

T 02 99 25 10 52

aesh35@ac-rennes.fr

1 quai Dujardin - CS 73145

35031 RENNES Cedex

**MISE EN PLACE DES ENTRETIENS
PROFESSIONNELS DES AESH
AFFECTES
DANS UNE ECOLE PUBLIQUE**

PROCEDURE

Les AESH concernés par les entretiens professionnels au terme de l'année scolaire 2023-2024 :

- AESH en 1^{ère} année d'exercice (recrutés entre janvier 2023 et décembre 2024)
- AESH ayant droit à un CDI au cours de l'année scolaire 2024-2025 (3 ans d'ancienneté)
- AESH pour lesquels nous n'avons reçu pas de compte rendu d'entretien professionnel en 2023.
- AESH dont la manière de servir ne serait pas satisfaisante

Manière de servir satisfaisante :

Conduite de l'entretien	Le directrice ou le directeur d'école publique renseigne le compte rendu d'entretien au terme de l'entretien
Signature du compte rendu d'entretien	l'AESH date et signe le compte rendu d'entretien
Transmission des compte rendu d'entretien à l'IEN	La directrice ou le directeur d'école transmet les comptes rendus d'entretien des AESH de son école avant le vendredi 31 mai 2024 à l'IEN
Signature du compte rendu d'entretien par l'IEN	L'IEN vérifie et signe le compte rendu d'entretien
Transmission des comptes rendus d'entretien validés au RECTORAT - SAADEI	L'IEN transmet les comptes rendus d'entretien de l'ensemble des AESH de sa circonscription au RECTORAT - SAADEI - 96 rue d'Antrain CS10503 35705 Rennes cedex 7, avant le vendredi 7 juin 2024 par voie postale
Transmission d'une copie des comptes rendus d'entretien validés par l'IEN aux écoles	L'IEN transmet une copie des compte rendus d'entretien des AESH aux écoles
Remise du compte rendu d'entretien validé à chaque AESH	Chaque directrice ou directeur d'école remet la copie du compte rendu d'entretien validé à l'AESH concerné

Manière de servir ne serait pas satisfaisante

Conduite de l'entretien	L'Inspecteur de l'Education Nationale mettra en place l'entretien professionnel en s'appuyant sur les éléments fournis par la()le directrice(eur) d'école.
Signature du compte rendu d'entretien	l'AESH date et signe le compte rendu d'entretien
Signature du compte rendu d'entretien par l'IEN	L'IEN signe le compte rendu d'entretien
Transmission des comptes rendus d'entretien validés au RECTORAT - SAADEI	L'IEN transmet les comptes rendus d'entretien de l'ensemble des AESH de sa circonscription au RECTORAT - SAADEI - 96 rue d'Antrain CS10503 35705 Rennes cedex 7 le plus rapidement possible et au plus tard le vendredi 31 mai 2024 par voie postale.
Remise du compte rendu d'entretien validé à chaque AESH	L'IEN remet une copie du compte rendu d'entretien à l'AESH